



ORPC du district de Lavaux-Oron

Comité de direction

p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron
Rte de l'industrie 15 - 1072 Forel-Lavaux

PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL N° 06 - 2021

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la période 2021 - 2026

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 26 août 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

La Loi sur les communes à son chapitre III, section I, «attributions de la Municipalité» (par analogie le Comité de direction selon art. 114 « Droit applicable »), mentionne à l'art. 44 al. 3 la contrainte de l'engagement financier dans le cadre du budget, sous réserve des autres autorisations données par le Conseil. Le Comité de direction sollicite l'autorisation d'engager des dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas pour la période 2021 - 2026.

L'octroi d'une telle autorisation est indispensable si l'on veut permettre à l'autorité exécutive de liquider rapidement certaines affaires urgentes. De plus, cette délégation de compétence dispense le Conseil intercommunal de l'obligation de s'occuper de cas d'une importance mineure. Cette mesure permet également de parer à des complications et retards pouvant être préjudiciables au fonctionnement du service. Il est bien entendu que si la délégation de pouvoirs sollicitée lui était accordée, le Comité de direction en ferait usage dans un esprit de saine gestion des deniers publics et de stricte économie.

2. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

1. vu le préavis No 06 - 2021 du Comité de direction du 26 août 2021 ;
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

décide :

1. d'accorder au Comité de direction de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron » une autorisation arrêtant la limite des crédits complémentaires à CHF 20'000.- par cas, pour la période 2021 - 2026.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 26 août 2021.

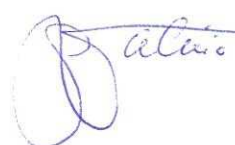
Au nom du Comité de direction

Le président



J.-M. Chevallaz

La secrétaire



S. Valério